



LJ/SC

## COMMUNIQUÉ

*Dépôts de presse de Dreux et de Fontainebleau-Montereau*

### **Le donneur d'ordre seul responsable !**

Depuis plusieurs mois, les MLP sont engagés — via leur filiale Forum Diffusion Presse — dans une stratégie de développement sur le niveau 2. Si la Messagerie lyonnaise, voulant faire bonne figure, se présente comme le défenseur des dépositaires indépendants et le garant de meilleurs services pour le secteur, ses intentions « généreuses » ne semblent pas applicables aux salariés des dépôts dont elle assure le contrôle.

Alors que des restructurations d'activité sont en cours en Normandie et au sud de l'Île-de-France, là où les MLP sont fortement implantées, les directions des dépôts de Dreux et de Fontainebleau-Montereau exercent un odieux chantage à l'emploi. Appuyées par des responsables de Forum Diffusion Presse, filiale des MLP, elles multiplient les pressions sur les salariés pour obtenir la modification de leur contrat et de leurs conditions de travail, allant jusqu'à engager une procédure de licenciement (avec une indemnisation ridicule) pour plusieurs d'entre eux.

Les salariés de ces dépôts, bien décidés à ne pas laisser faire, se sont organisés. Soutenus par le SGLCE-CGT, ils exigent des garanties sur le maintien de leur emploi, de leur contrat de travail et de leur rémunération. Ils attendent des propositions concrètes et adaptées à chaque situation.

Ces revendications sont légitimes et loin d'être exorbitantes !

Le donneur d'ordre, en l'occurrence les MLP, ne peut se réfugier derrière les directions des dépôts, il est seul responsable des conséquences de ses choix. De plus, en investissant fortement sur le réseau des dépositaires, il fait la preuve qu'il dispose de moyens financiers.

C'est pourquoi les personnels des dépôts de Dreux et de Fontainebleau-Montereau exigent que s'ouvrent au plus vite des négociations loyales et sérieuses afin d'aboutir à des solutions acceptables pour chaque salarié.

À défaut de propositions concrètes dans les jours qui viennent, les salariés, avec leur organisation syndicale CGT, se réservent le droit d'agir pour la satisfaction de leurs revendications.

Paris le 10 avril 2009